

Fiche d'inscription saison 2024-2025



VTT ROUTE ECOLE VTT

Nom : Prénom :

Adresse complète:

Date de naissance : Téléphone:

Email :

Personne(s) à contacter en cas d'urgence :

Numéro tél 1 : Numéro tél 2 :

Adhésion Club

La demande de licence FFC est obligatoire pour l'école VTT et pour participer aux compétitions. Demande ou renouvellement de licence à faire en ligne sur le site de la FFC.

Cotisations (chèques d'adhésion et de caution à l'ordre de **Ker Barrés VTT**)

<i>Adulte sans licence</i>	<input type="checkbox"/> 28 € d'adhésion club <input type="checkbox"/> 30€ de caution *	Junior	<input type="checkbox"/> Junior 167€ ou (28€ d'adhésion club + 139€ Licence FFC Junior / OPEN) <input type="checkbox"/> 30€ de caution *
<i>Adulte avec licence</i>	<input type="checkbox"/> 107€ (28€ d'adhésion club + 79€ Licence FFC Pass cyclisme / ACCESS) <input type="checkbox"/> 30€ de caution *	Mineur (école VTT)	<input type="checkbox"/> 104€ (43€ d'adhésion club + 61€ Licence FFC - Jeune) <input type="checkbox"/> 30€ de caution *

* **Caution de participation à la vie du club** (bénévolat divers, minimum environ 2h)

Règlement

Je soussigné (Nom et prénom)..... reconnaît avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur de l'association (document disponible sur le site internet www.kerbarres.fr).

Autorisation parentale pour les mineurs

Je, soussigné, Mr/Mme....., autorise mon enfant né le à pratiquer le VTT dans l'association Ker Barrés pour la saison 2024-2025.

Validité

Seul un dossier complet valide l'inscription. Ce dernier doit comporter :

- La présente fiche dûment remplie et signée.
- Les 2 chèques correspondant au montant de l'adhésion et de la caution.
- Inscription/renouvellement de licence FF en ligne www.ffc.fr (questionnaire santé ou certificat médicale à jour avec mention "cyclisme en compétition").

Fait à, le.....

Signature de l'adhérent et de son responsable légal.

Le dossier COMPLET est à remettre à Jean-Christophe Pervès (Secrétaire)

5 RUE DU ROSSIGNOL 35230 BOURGBARRE

tél 06 27 48 04 26. Tout dossier remis après le 30/09/2024 sera majoré de 20 euros.